



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE PARIS

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°75-2017-254

PUBLIÉ LE 21 JUILLET 2017

Sommaire

Direction départementale de la cohésion sociale de Paris

75-2017-07-21-002 - Arrêté portant subdélégation de signature de Madame Jeanne DELACOURT directrice départementale adjointe de la cohésion sociale de Paris, chargée par intérim des fonctions de directrice de la Direction départementale interministérielle de la cohésion sociale de Paris en matière administrative (3 pages)

Page 3

75-2017-07-21-003 - Arrêté portant subdélégation de signature de Madame Jeanne DELACOURT, directrice départementale adjointe de la cohésion sociale de Paris, chargée par intérim des fonctions de directrice de la Direction départementale interministérielle de la cohésion sociale de Paris en matière financière (4 pages)

Page 7

Direction départementale de la cohésion sociale de Paris

75-2017-07-21-002

Arrêté portant subdélégation de signature de Madame
Jeanne DELACOURT directrice départementale adjointe
de la cohésion sociale de Paris, chargée par intérim des
fonctions de directrice de la Direction départementale
interministérielle de la cohésion sociale de Paris en matière
administrative



PRÉFET DE PARIS

Arrêté n° 75-2017-

**portant subdélégation de signature de Madame Jeanne DELACOURT
directrice départementale adjointe de la cohésion sociale de Paris,
chargée par intérim des fonctions de directrice
de la direction départementale interministérielle de la cohésion sociale de Paris,
en matière administrative**

La directrice départementale adjointe de la cohésion sociale de Paris,
chargée par intérim des fonctions de directrice
de la direction départementale interministérielle de la cohésion sociale de Paris

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;

Vu le code de l'action sociale et des familles ;

Vu le code de l'éducation ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code des marchés publics ;

Vu le code de la santé publique ;

Vu le code du service national, notamment ses articles L.120-1, R. 121-33 et suivants ;

Vu le code du sport ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 modifiée relative à la répartition de compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat ;

Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République ;

Vu la loi d'orientation n° 99-533 du 25 juin 1999 modifiée pour l'aménagement et le développement durable du territoire et portant modification de la loi n° 95-115 du 4 février 1995 d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire ;

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 modifiée relative aux libertés et aux responsabilités locales ;

Vu le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 modifié relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements, notamment son article 43 ;

Vu le décret n° 2009-360 du 31 mars 2009 modifié relatif aux emplois de direction de l'administration territoriale de l'Etat ;

Vu le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 modifié relatif aux directions départementales interministérielles ;

Vu le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 modifié relatif à l'organisation et aux missions des services de l'Etat dans la région et les départements d'Ile-de-France ;

Vu le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;

Vu le décret du 16 février 2017 portant nomination de Monsieur François RAVIER, préfet, secrétaire général de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris à compter du 20 mars 2017 ;

Vu le décret du 14 juin 2017 portant nomination de Monsieur Michel CADOT, préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris ;

Vu l'arrêté du Premier ministre du 4 décembre 2014, portant nomination de Madame Jeanne DELACOURT, inspectrice de la jeunesse et des sports, directrice départementale adjointe de la cohésion sociale de Paris à compter du 30 décembre 2014 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°75-2017-06-19-021 du 19 juin 2017 portant organisation de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 75-2017-07-11-016 du 11 juillet 2017 portant organisation de la Direction départementale interministérielle de la cohésion sociale de Paris ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 75-2017-07-17-001 du 17 juillet 2017, portant nomination de Madame Jeanne DELACOURT, directrice départementale adjointe de la cohésion sociale de Paris, chargée par intérim des fonctions de directrice de la direction départementale interministérielle de la cohésion sociale de Paris ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 75-2017-07-18-002 du 18 juillet 2017, du préfet de région d'Ile-de-France, préfet de Paris, portant délégation de signature à Madame Jeanne DELACOURT, directrice départementale adjointe de la cohésion sociale de Paris, chargée par intérim des fonctions de directrice de la direction départementale interministérielle de la cohésion sociale de Paris, en matière administrative ;

Sur proposition du préfet, secrétaire général de la préfecture de région d'Ile-de-France, préfecture de Paris ;

ARRETE

ARTICLE 1 : En application de l'arrêté préfectoral n° 75-2017-07-18-002 du 18 juillet 2017 susvisé, en cas d'absence ou d'empêchement de Madame Jeanne DELACOURT, subdélégation, en matière administrative, est donnée, dans la limite de leurs attributions fonctionnelles, à l'effet de signer les arrêtés, décisions, pièces ou conventions mentionnés à l'article 1er de cet arrêté, et dans les conditions et réserves fixées par les articles 1er et 2ème dudit arrêté, à :

- Madame Dominique AGULLO, attachée principale, cheffe du pôle « politique de la ville, intégration et prévention » ;
- Madame Brigitte BANSAT-LE-HEUZEY, inspectrice de classe exceptionnelle de l'action sanitaire et sociale, cheffe du pôle « protection des populations »;
- Madame Sandrine EUSTACHE, inspectrice de l'action sanitaire et sociale, adjointe à la cheffe de pôle « protection des populations », coordinatrice de la mission « aide sociale et droits des personnes », en matière de gestion des dossiers de la commission des enfants du spectacle.
- Madame Maïlys PUYGAUTHIER, inspectrice de la jeunesse et des sports, cheffe du pôle « sport, jeunesse, vie associative et éducation populaire » ;
- Madame Marieke CHOISEZ, inspectrice principale de l'action sanitaire et sociale, secrétaire générale ;
- Madame Saïda BELAÏD, attachée d'administration de l'Etat, déléguée départementale à la vie associative, coordinatrice de la mission « engagement et citoyenneté » ;

ARTICLE 2: L'arrêté n° 75-2017-06-20-012 du 20 juin 2017 portant subdélégation de signature de Monsieur Éric Lajarge directeur départemental de la cohésion sociale de Paris en matière administrative, est abrogé.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté entre en vigueur le lendemain de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France, préfecture de Paris, accessible sur le site internet de la préfecture à l'adresse suivante : <http://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france>.

Fait à Paris, le **21 JUIL. 2017**

Pour le préfet et par délégation,
la directrice départementale adjointe de la cohésion sociale de
Paris, chargée par intérim des fonctions de directrice
de la direction départementale interministérielle de la
cohésion sociale de Paris



Jeanne DELACOURT

Direction départementale de la cohésion sociale de Paris

75-2017-07-21-003

Arrêté portant subdélégation de signature de Madame Jeanne DELACOURT, directrice départementale adjointe de la cohésion sociale de Paris, chargée par intérim des fonctions de directrice de la Direction départementale interministérielle de la cohésion sociale de Paris en matière financière



PRÉFET DE PARIS

Arrêté n° 75-2017-

**portant subdélégation de signature de Madame Jeanne DELACOURT
directrice départementale adjointe de la cohésion sociale de Paris,
chargée par intérim des fonctions de directrice
de la direction départementale interministérielle de la cohésion sociale de Paris,
en matière financière**

La directrice départementale adjointe de la cohésion sociale de Paris,
chargée par intérim des fonctions de directrice
de la direction départementale interministérielle de la cohésion sociale de Paris

- Vu** la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;
- Vu** le code de l'action sociale et des familles ;
- Vu** le code de l'éducation ;
- Vu** le code général des collectivités territoriales ;
- Vu** le code des marchés publics ;
- Vu** le code de la santé publique ;
- Vu** le code du service national, notamment ses articles L.120-1, R. 121-33 et suivants ;
- Vu** le code du sport ;
- Vu** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- Vu** la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 modifiée relative à la répartition de compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat ;
- Vu** la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République ;
- Vu** la loi d'orientation n° 99-533 du 25 juin 1999 modifiée pour l'aménagement et le développement durable du territoire et portant modification de la loi n° 95-115 du 4 février 1995 d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire ;
- Vu** la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 modifiée relative aux libertés et aux responsabilités locales ;

Vu le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 modifié relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements, notamment son article 43 ;

Vu le décret n° 2009-360 du 31 mars 2009 modifié relatif aux emplois de direction de l'administration territoriale de l'Etat ;

Vu le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 modifié relatif aux directions départementales interministérielles ;

Vu le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 modifié relatif à l'organisation et aux missions des services de l'Etat dans la région et les départements d'Ile-de-France ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;

Vu le décret du 16 février 2017 portant nomination de Monsieur François RAVIER, préfet, secrétaire général de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris à compter du 20 mars 2017 ;

Vu le décret du 14 juin 2017 portant nomination de Monsieur Michel CADOT, préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris ;

Vu l'arrêté du Premier ministre du 4 décembre 2014, portant nomination de Madame Jeanne DELACOURT, inspectrice de la jeunesse et des sports, directrice départementale adjointe de la cohésion sociale de Paris à compter du 30 décembre 2014 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°75-2017-06-19-021 du 19 juin 2017 portant organisation de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 75-2017-07-11-016 du 11 juillet 2017 portant organisation de la Direction départementale interministérielle de la cohésion sociale de Paris ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 75-2017-07-17-001 du 17 juillet 2017, portant nomination de Madame Jeanne DELACOURT, directrice départementale adjointe de la cohésion sociale de Paris, chargée par intérim des fonctions de directrice de la direction départementale interministérielle de la cohésion sociale de Paris ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 75-2017-07-18-003 du 18 juillet 2017, du préfet de région d'Ile-de-France, préfet de Paris, portant délégation de signature à Madame Jeanne DELACOURT, directrice départementale adjointe de la cohésion sociale de Paris, chargée par intérim des fonctions de directrice de la direction départementale interministérielle de la cohésion sociale de Paris, pour l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses imputées au budget de l'Etat ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 75-2017-07-18-005 du 18 juillet 2017, portant délégation de signature au titre du fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 75-2017-07-18-006 du 18 juillet 2017, portant délégation de signature au titre des crédits de la politique de la ville pour le département de Paris (Programme 147) ;

Sur proposition du préfet, secrétaire général de la préfecture de région d'Ile-de-France, préfecture de Paris ;

ARRETE

ARTICLE 1 : En application de l'arrêté préfectoral n° 75-2017-07-18-003 du 18 juillet 2017 susvisé, en cas d'absence ou d'empêchement de Madame Jeanne DELACOURT, Directrice départementale adjointe de la cohésion sociale de Paris, chargée par intérim des fonctions de directrice de la direction départementale interministérielle de la cohésion sociale de Paris, subdélégation de signature, pour l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses, est donnée, pour un montant limité à 23 000 euros inclus et sous réserve des dispositions prévues à l'article 2 de l'arrêté n° 75-2017-07-18-003 du 18 juillet 2017 précité à :

- Madame Dominique AGULLO, attachée principale, cheffe du pôle « politique de la ville, intégration et prévention » pour le programme 104;
- Madame Brigitte BANSAT-LE-HEUZEY, inspectrice de classe exceptionnelle de l'action sanitaire et sociale, cheffe du pôle « protection des populations » pour les programmes 157, 177, 183 et 304 ;
- Madame Maïlys PUYGAUTHIER, inspectrice de la jeunesse et des sports, cheffe du pôle « sport, jeunesse, vie associative et éducation populaire » pour tout document relatif à l'instruction des dossiers déposés au titre du Centre National pour le Développement du Sport (CNDS), programme 219 et du programme 163 ;
- Madame Marieke CHOISEZ, inspectrice principale de l'action sanitaire et sociale, secrétaire générale, pour les programmes 219 (investissement) et 333 et pour toutes fonctions et pour toutes opérations budgétaires relevant de l'application informatique financière de l'Etat CHORUS.
- Madame Binta THIAM, attachée d'administration de l'Etat, chargée de coordination financière pour les programmes 219 (investissement) et 333 et toutes fonctions et opérations budgétaires relevant de l'application informatique financière de l'Etat-CHORUS. ;
- Monsieur Emmanuel DE BARRAU, secrétaire administratif affecté au pôle protection des populations, pour toutes fonctions et opérations budgétaires relevant de l'application informatique financière de l'Etat-CHORUS ETAT

ARTICLE 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Jeanne DELACOURT, subdélégation de signature, au titre des crédits de la politique de la ville pour le département de Paris, est donnée sous réserve des dispositions prévues à l'article 3 de l'arrêté n° 75-2017-07-18-006 du 18 juillet 2017 précité à :

- Madame Dominique AGULLO, attachée principale, chef du pôle « politique de la ville, intégration et prévention » pour le programme 147;

ARTICLE 3 : L'arrêté n° 75-2017-06-20-013 du 20 juin 2017 portant subdélégation de signature de Monsieur Éric Lajarge directeur départemental de la cohésion sociale de Paris en matière financière, est abrogé.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté entre en vigueur le lendemain de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France, préfecture de Paris, accessible sur le site internet de la préfecture à l'adresse suivante : <http://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france>.

Fait à Paris, le 21 JUIL. 2017

Pour le préfet et par délégation,
la directrice départementale adjointe de la cohésion sociale de
Paris, chargée par intérim des fonctions de directrice
de la direction départementale interministérielle de la
cohésion sociale de Paris



Jeanne DELACOURT